



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

**RAPPORT ANNUEL DU COMITE
D'AUDIT ET DU RISQUE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
– EXERCICE BUDGÉTAIRE 2015**

Décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	2
<i>AUDIT INTERNE</i>	2
<i>AUDIT EXTERNE</i>	6
<i>GESTION DU RISQUE</i>	6
<i>DIVERS</i>	7
<i>AVIS GÉNÉRAL SUR LE CONTRÔLE INTERNE</i>	7
<i>CONCLUSION</i>	8

INTRODUCTION

1. Le Comité d'audit et du risque (ARC) du Conseil d'administration (EB) a été mis en place pour aider le Conseil à assumer ses responsabilités de gouvernance et de contrôle auprès de la Fondation pour le renforcement des Capacités en Afrique (ACBF). Selon sa charte, l'ARC a des devoirs et des responsabilités quant aux activités d'audit interne et externe, ainsi que les fonctions de gestion du risque de la Fondation.
2. La Charte de l'ARC exige que le Comité se réunisse au moins quatre fois par an afin d'assumer ses responsabilités. En conséquence, pour l'exercice 2015, le Comité se réunira quatre fois au cours des mois d'avril, de juillet, de septembre et de décembre 2015.
3. Le présent rapport résume les activités du Comité en ce qui concerne les activités d'audit interne et externe de la gestion du risque, des principales réalisations et des observations. Il fournit également un témoignage sur le système de contrôle interne de la Fondation pour l'exercice 2015.

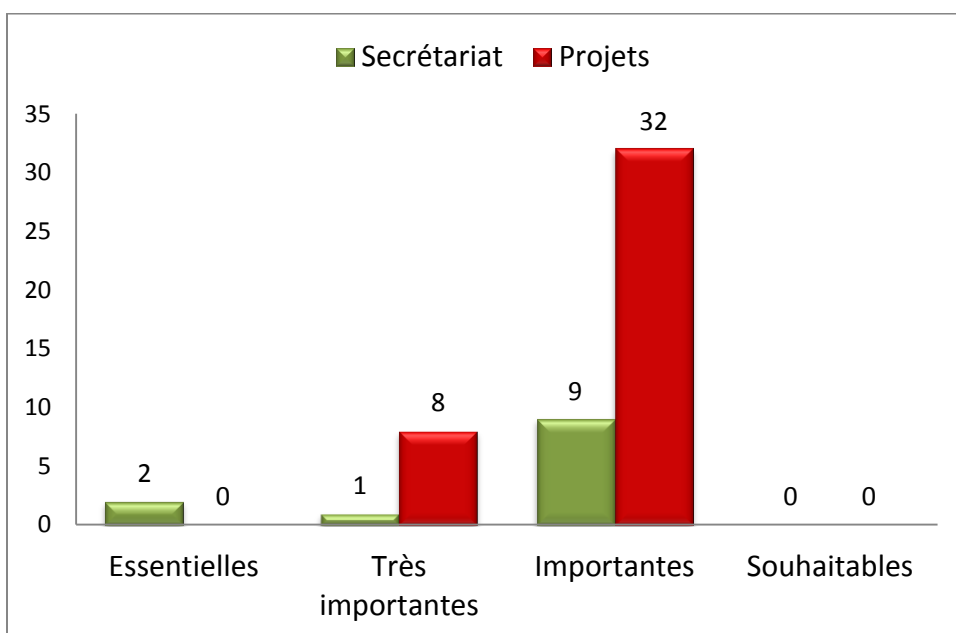
AUDIT INTERNE

4. Conformément à la Charte de l'ARC, le Comité a continué à travailler en étroite collaboration avec le Département d'audit interne (IAD) afin d'assurer l'indépendance et l'efficacité dans l'exercice de ses responsabilités. Au cours de l'exercice 2015, le Comité a évalué le travail de l'IAD et a examiné divers documents et rapports, entre autres: (a) le plan d'audit annuel, (b) les rapports d'activité d'audit interne, et (c) le rapport d'audit externe pour l'exercice 2014. Le Comité a également approuvé la Charte d'audit révisée de l'IAD.
5. Cependant, la mise en œuvre du plan d'audit de l'exercice 2015 s'est avérée difficile surtout durant la première moitié de l'année. Cela était dû à des contraintes de ressources affectant l'IAD à l'époque. Comme mesure provisoire, le Comité a dû externaliser les services de l'IAD à un cabinet d'audit externe entre avril et août 2015. Le plan d'audit initial pour l'exercice 2015 inclut seize (16) activités d'audit comprenant un (1) audit complet au niveau du Secrétariat, un (1) audit de suivi des recommandations, douze (12) activités d'examen des projets et deux (2) audits d'enquête. Il a été revu par la suite dans la dernière moitié de l'exercice 2015 pour inclure sept (7) activités d'audit, un (1) audit complet au niveau du Secrétariat et six (6) audits de projets.
6. Par le biais de rapports d'activité périodiques, le Comité a suivi la mise en œuvre des activités prévues. Le Comité a constaté que quatre (4) activités d'examen ont été menées avec succès par l'IAD dans la première moitié de l'exercice 2015 et huit (8) autres dans la 2^e moitié, portant à douze (12) le nombre total d'activités réalisées dans l'exercice 2015. En plus de cela, l'IAD a également conclu deux (2) cas de dénonciation en suspens et une (1) enquête sur requête

de la Direction. En outre l'IAD a continué à fournir un appui technique à la Direction pour les processus de gestion du risque et de contrôle.

7. A la suite des audits effectués au cours de l'exercice 2015, le Comité a noté que l'IAD a fait un total de 52 recommandations d'audit, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Recommandations faites durant l'exercice 2015					
	Essentielles	Très importantes	Importantes	Souhaitables	Total
Secrétariat	2	1	9	0	12
Projets	0	8	32	0	40
Total	2	9	41	0	52



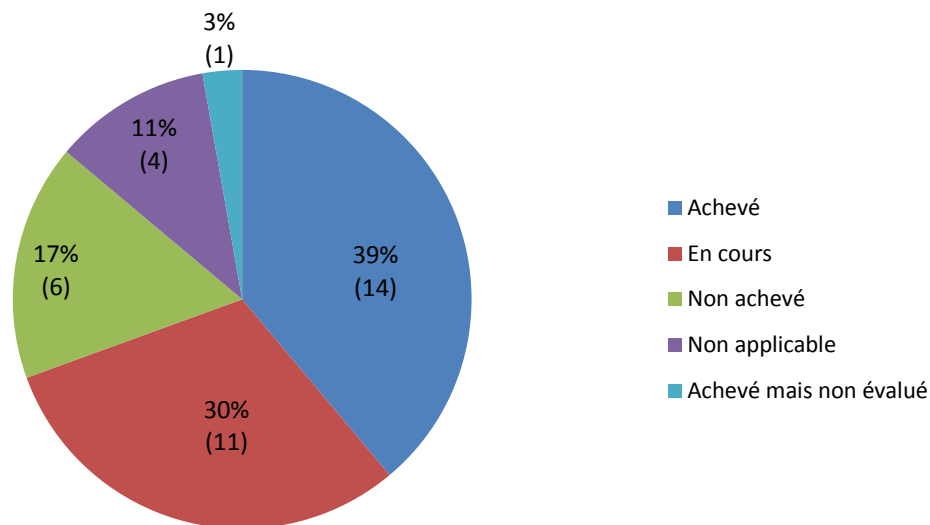
8. L'IAD a présenté le rapport annuel d'audit interne pour l'exercice 2015 contenant, entre autres, l'analyse des questions d'audit soulevées au cours de l'année. Les questions transversales communes notées sur les audits de projets liés à la gouvernance, la gestion et les opérations de projet. Pour la gouvernance, les questions relatives au fonctionnement efficace des comités de pilotage et au respect des accords de subvention ont été généralement observées pendant la gestion du projet, les questions relatives à la mise en œuvre retardée et les

faibles taux d'absorption ont été notés. Pour les opérations, les problèmes récurrents généraux liés au respect des directives d'approvisionnement.

9. Au Secrétariat, le Comité a noté que les informations pertinentes de projet n'avaient pas été fréquemment mises à jour selon le besoin dans le système Sunflow. Des informations inexactes du projet en ont résulté, lesquelles ne pouvaient être invoquées dans le système Sunflow. En outre, le Comité a noté le montant élevé des avances restant à apurer sur des projets déjà fermés et un cas où les paiements avaient été réalisés sur base d'un contrat de service expiré.
10. Le Comité a continué de suivre l'état de mise en œuvre des recommandations d'audit en suspens au moyen de rapports périodiques et a fourni des orientations nécessaires à la Direction. Au cours de sa 13^e réunion, le Comité a orienté l'IAD pour valider toutes les recommandations essentielles en suspens en matière d'audit sur le tableau des recommandations au niveau du Secrétariat. Le résultat de cet exercice de validation a été le tableau ci-dessous:

Etat	Nombre de recommandations	Pourcentage du total
Achevé	14	39%
En cours	11	31%
Non achevé	6	17%
Non applicable	4	11%
Achevé mais non évalué	1	2%
Total	36	

Etat des recommandations après validation



11. A la date du 31 octobre 2015, 15 recommandations sont restées en suspens après enlevées celles qui étaient achevées, non applicables et les doublons. Le nouvel état se présente ainsi: (a) En cours, dix (10); (b) Non exécuté, quatre (4); exécuté mais non évalué, un (1).
12. En ce qui concerne les ressources, le Comité a noté que l'IAD s'est vu allouer un budget suffisant pour entreprendre les activités prévues pour l'exercice 2015. Le Comité a toutefois noté que, durant la première moitié de l'exercice 2015, le ministère a fait face à une importante contrainte de ressource et a pris comme mesure provisoire d'externaliser les services d'un Cabinet d'audit externe entre avril et août 2015. Le nouveau directeur du département d'Audit interne ainsi que l'auditeur interne ont été recrutés et ont pris la relève dans la 2^e moitié de l'exercice 2015. Le poste de Directeur de gestion et maîtrise du risque (SRMCO) est cependant resté vacant. Le ministère a actuellement deux membres du personnel d'audit professionnel et un adjoint administratif.

AUDIT EXTERNE

13. La 13^e réunion de l'ARC tenue le 8 avril 2015, a reçu et examiné le rapport des auditeurs externes pour l'exercice budgétaire 2014. Le rapport a identifié cinq

conclusions de l'audit, dont quatre ont été classées comme modérées et une comme importante. Le Comité a instruit la Direction pour qu'elle réponde immédiatement à toutes les questions concernant les dettes impayées dont le paiement avait été démesurément retardé. Les états financiers ont été recommandés pour l'approbation du Conseil.

14. Au cours de l'année, le Comité a recommandé à l'EB la nomination de Deloitte Zimbabwe pour entreprendre l'audit financier pour l'année s'achevant le 31 décembre 2015.
15. Le Comité a également examiné et recommandé à l'EB l'approbation de la politique de nomination des auditeurs externes.

GESTION DU RISQUE

16. Selon la Charte de l'ARC, le Comité est chargé de superviser cadre général de gestion du risque à la Fondation. Au cours de l'exercice sous revue, le Comité a reçu et examiné des rapports sur les principaux risques de la Fondation et sur le suivi de la politique en matière d'appétence au risque.
17. Au 31 octobre de l'exercice 2015, le Comité a noté que les risques suivants étaient applicables à la Fondation:
 - a. Atteindre le taux de rendement 80/20 pour l'exercice 2015
 - b. Le risque de prélever 4,23 millions de dollars durant l'exercice 2016 auprès des États membres africains pour amener le total à 28.150.000 USD endéans cinq ans (de 2012 à 2016)
 - c. Le risque de déficits de financement
 - d. Le risque lié au personnel,
 - e. Le risque de gérer les nouvelles possibilités de financement avec de nouveaux partenaires
 - f. Le risque lié à la continuité des activités,
 - g. Le risque lié aux TIC, et
 - h. Le risque lié au changement.
18. Le Comité a noté que le risque lié à la réduction du portefeuille reste critique à la Fondation. C'est pourquoi la Direction doit continuer à diversifier ses ressources afin de combler tous les futurs déficits de financement.

19. Compte tenu de la situation financière ainsi que du contexte global dans lequel la Fondation fonctionne, l'ARC a examiné et recommandé à l'EB l'approbation d'une déclaration révisé d'appétence au risque.

DIVERS

20. Au cours de l'année, le Comité a examiné et approuvé la Charte révisée d'audit interne. Le Comité a également examiné sa charte actuelle, et recommandera au Conseil d'administration l'approbation du document révisé comme mandat et règlement intérieur de l'ARC. En même temps, le Comité a examiné et approuvé la politique de divulgation financière du personnel et a en outre recommandé à la Direction la mise en place d'un comité de gouvernance des TIC.

OPINION GLOBALE SUR LE CONTEXTE DE CONTRÔLE

21. Pour l'exercice 2015, l'opinion générale du Comité d'audit et du risque est que le contexte de contrôle de l'ACBF était **satisfaisant**¹, donnant une assurance raisonnable que les ressources allouées avaient été utilisées aux fins prévues pour atteindre les objectifs de la Fondation. Cette attestation est basée sur notre jugement et sur les informations en notre possession telles que le rapport annuel d'audit interne, le rapport des auditeurs externes et la déclaration annuelle faite par le Secrétaire exécutif.

22. Malgré le départ du personnel, l'externalisation de la fonction de l'IAD pendant un certain temps, et le recrutement d'une nouvelle équipe, il y eu des transitions en douceur et rien ne nous a été signalé qui aurait pu avoir une incidence négative sur le contexte de contrôle à la Fondation.

CONCLUSION

¹ Ce classement est donné là où le Comité est généralement d'avis que le système de contrôle interne en place fournit suffisamment d'assurance concernant la réalisation des objectifs fixés pour la Fondation.

23. Conformément à sa charte, le Comité d'audit et du risque a été en mesure d'assumer ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne la gestion du risque, les systèmes de contrôle interne, les politiques et les pratiques comptables, les fonctions d'audit interne et externe et les rapports financiers.
24. A cet effet, l'appui continu et la coopération de la Direction de l'ACBF et du Département d'Audit interne est très appréciée.